



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ANIMATION EN CATÉGORIE A : L'EXAMEN PROFESSIONNEL PRIVILÉGIÉ

Notre syndicat a récemment obtenu une réponse positive de la municipalité à sa revendication de développement de la catégorie A de la filière animation, voir [ICI](#). En revanche, les modalités d'accès, concours ou examen professionnel, restaient à préciser.

On s'oriente finalement plutôt vers un examen professionnel d'accès aux corps des CAPSA, valable pendant deux ans et réservé aux encadrants de « gros dispositifs » selon les termes de l'administration.

Cette modalité impliquerait une modification du statut des CAPSA (Conseillers des Activités Physique et Sportives et de l'Animation) via le CSAP (Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes).

Seraient concernés, les RAE (Responsable d'Action Éducative) bien sûr, mais aussi les responsables pédagogiques des dispositifs Action collégiens et Arc-en-ciel.

Sur le calendrier, notre syndicat a insisté de nouveau pour que la machine soit lancée avant les élections municipales pour éviter toute mauvaise surprise en cas de nouvel exécutif. L'administration indique que les épreuves pourraient être programmées pour novembre 2020.

Par la suite, l'accès à ce corps de catégorie A sur la spécialité animation périscolaire serait possible par voie de concours interne (4 ans de service public) et externe (licence ou autre diplôme de niveau 2).

Notre syndicat revendique dès à présent la consolidation de cette filière animation dans les prochaines années.

Paris, le 9 mars 2020

Blog internet du syndicat : <http://www.supap-fsu.org/>